



CHANCELLERIE D'ÉTAT

BUREAU DE LA

COMMUNICATION

Université de Neuchâtel

Le Conseil d'Etat résilie avec effet immédiat le contrat de travail du recteur

La chancellerie d'Etat communique :

Une rencontre s'est tenue jeudi 1^{er} février 2007 entre une délégation du Conseil d'Etat – composée de sa présidente Sylvie Perrinjaquet, de son vice-président Fernand Cuche et du conseiller d'Etat Jean Studer – et le recteur de l'Université de Neuchâtel M. Alfred Strohmeier, qui s'était fait accompagner par trois membres du rectorat.

Alors qu'il s'agissait d'opérer un échange de vues entre les deux parties, le recteur a refusé de discuter seul avec le gouvernement, exigeant d'être accompagné d'un mandataire.

Ajouté à d'autres interventions récentes du recteur, son refus de dialoguer normalement avec le Conseil d'Etat rend impossible la collaboration indispensable à la conduite de l'Université, d'autant plus que cette dernière est amenée à prendre des décisions importantes pour son avenir.

Dans ces conditions, le Conseil d'Etat n'a pas eu d'autre choix que de résilier avec effet immédiat le contrat qui le liait au recteur. Cette décision lui a été notifiée ce matin par un courrier remis en mains propres.

C'est M. Jean-Pierre Derendinger, actuel doyen de la faculté des sciences, qui assurera l'intérim jusqu'à la nomination d'un nouveau recteur, selon la procédure fixée par la loi sur l'Université.

Le Conseil d'Etat tient à rappeler que le redéploiement des facultés est étroitement lié au rapprochement entre l'IMT et l'EPFL et qu'il est essentiel pour l'avenir de la microtechnique dans le canton de Neuchâtel. Des négociations vont s'ouvrir à ce sujet avec l'EPFL et la Confédération. A l'issue de ces dernières, le Conseil d'Etat évaluera la faisabilité académique et financière de ce projet.

Neuchâtel, le 5 février 2007